

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 JUIN 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Madame SONNERY, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame PETIT à Monsieur BOURDIN  
Monsieur BLANC à Monsieur GUEUR  
Madame KREUTER CHADENAS à Madame SEYTIER  
Madame ARBORE à Madame FALCON

Le quorum est atteint.

\_\_\_\_\_

Madame Laure BARBISIO est désignée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2026.06.07**

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS  
PERMANENTS**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)  
Nomenclature : 4.1.1. Créations et transformations d'emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n° 2025.06.05 du 21 novembre 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 juin 2026 ;

La gestion quotidienne des ressources humaines impose un suivi précis de l'évolution des effectifs afin de tenir compte des mouvements des personnels et l'adaptation des organisations de travail au regard des nécessités de service.

Cette réflexion peut donc tout aussi bien porter sur l'analyse du niveau de recrutement d'un poste et le grade y afférant, ou l'accès à un grade supérieur par un agent dans le cadre de son évolution de carrière.

La collectivité a mis en place un tableau de suivi des effectifs, nécessairement évolutif. Il permet d'affiner la réflexion quant à la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de la Ville.

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs, il convient d'apporter les évolutions suivantes :

Le service commande publique est mutualisée avec la CCPA. En raison d'une forte augmentation de la charge de travail, nécessitant de surcroît une réelle technicité, il a été nécessaire de renforcer l'équipe en place par le recrutement d'un agent de catégorie A.

Par conséquent, le poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (Catégorie B) doit être supprimé.

Un agent auxiliaire de puériculture à temps complet a été déclaré inapte à ses fonctions par le comité médical en novembre 2025. Afin de maintenir un taux d'encadrement conforme à la réglementation en vigueur, tout en tenant compte de la configuration des locaux, il est proposé de supprimer ledit poste d'auxiliaire de puériculture et de créer en lieu et place un poste d'animatrice, cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps complet.

Afin de maintenir le bon fonctionnement de l'encadrement des enfants sur le temps méridien ainsi que les missions d'entretien au sein des écoles, il est proposé de pérenniser un emploi non permanent occupé par un agent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour ce faire, il convient de créer un poste d'agent d'entretien et d'animation à temps non complet (22h) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Lors de la réorganisation des services de la Commune mise en place au 1<sup>er</sup> mai 2021, la direction des services ressources a été créée. A ce jour, le poste de Directeur n'est pas pourvu et la DGS assure le pilotage de cette direction en plus de celui de la Direction générale. Aussi, afin de permettre le recrutement sur ce poste, et au regard du degré de responsabilité particulièrement important de cette fonction au sein de la Ville, il est proposé de supprimer le poste de Directeur(trice) des services ressources dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux et de créer un troisième emploi fonctionnel de Directeur/Directrice Général(e) Adjoint des Services (DGAS) dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Depuis 2023, la Municipalité s'inscrit dans un développement fort d'actions à destination de la jeunesse. Le service Jeunesse actuellement composé du chef de service, d'un coordinateur et d'un animateur met en œuvre les actions à destination des jeunes de 11 à 25 ans. Le développement des projets en lien avec les établissements scolaires, la création de nouvelles modalités d'accueil en dehors des vacances et durant les vacances scolaires, nécessite de renforcer le service. Par conséquent il est proposé de créer un poste d'animateur jeunesse à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation dont les missions principales seront d'accueillir, aller à la rencontre et mobiliser les jeunes ; d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen et de proposer et conduire des activités dans le cadre du projet éducatif de la collectivité.

L'agent occupant le poste de coordinateur jeunesse à temps complet est lauréat du concours de rédacteur territorial au titre de l'année 2025. Au regard des missions d'animation pouvant être exercées par les agents appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, et dans le but de procéder à la nomination du lauréat en qualité de stagiaire, il est proposé de supprimer le poste coordinateur jeunesse à temps complet, initialement créé dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux et de procéder à la création d'un nouveau poste de coordinateur jeunesse à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les missions du poste restent inchangées

Compte tenu des mouvements de personnel, des créations de poste et des évolutions de fraction intervenus au cours de ces dernières années, il est proposé de supprimer deux postes d'adjoint technique à temps complet et deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet, qui n'ont pas été supprimés au moment des différentes évolutions.

En conséquence, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en intégrant les éléments ci-après :

Situation initiale			Motif	Nouvelle situation		
<b>Direction :</b> DSR	Numéro poste :  1078	<b>Emploi :</b> Chargé(e) Commande publique Temps complet  <b>Cadre d'emplois :</b> Rédacteurs territoriaux Catégorie B	Suppression			
<b>Direction :</b> DAEVS	Numéro poste : N°  1974	<b>Emploi :</b> Assistant(e) d'accueil petite enfance  Temps complet  <b>Cadre d'emplois :</b> Auxiliaire de puériculture Catégorie B	Suppression			
			Création	<b>Direction :</b> DAEVS  <b>Service :</b> Pôle petite enfance	Numéro poste :	<b>Emploi :</b> Animateur (trice) petite enfance  Temps complet  <b>Cadre d'emplois :</b> Adjoints d'animation territoriaux Catégorie C



						territoriaux Catégorie B
Direction :	Numéro poste :	<b>Emploi :</b> 2 postes d'agent de maîtrise principal à Temps complet	Suppression			
Service :	322 330	<b>Cadre d'emplois :</b> Agents de maîtrise territoriaux Catégorie C				
Direction :	Numéro poste :	<b>Emploi :</b> 2 postes d'adjoint technique Temps complet	Suppression			
Service :	278 810	<b>Cadre d'emplois :</b> Adjoints techniques territoriaux Catégorie C				

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPORTER** les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs.

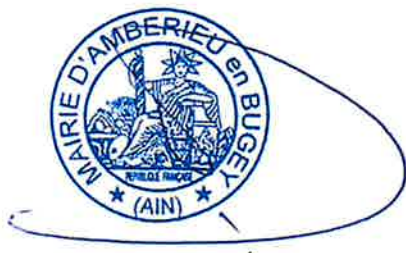
Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 17 JUIN 2026

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Laure BARBISIO  
Secrétaire de séance



*Barbisio*



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20260615-2026\_06\_07-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2026  
Date de réception préfecture : 17/06/2026 5